



Marché de Noël

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

10H-16H

SAURET BESSERVE (63)

www.reallygreatsite.com



ASSOCIATION

*Au fil de l'eau
de Sauret-Besserve*



organise son 4^e

Marché de Noël

le dimanche 29 novembre

2026

à Sauret-Besserve

À cette occasion, nous **recherchons des exposants**
Emplacements gratuits, en intérieur ou en extérieur.

Vous souhaitez participer ?

Contactez-nous pour recevoir les informations et le
bulletin d'inscription.



06 11 70 36 07 (Lucie)



aufildeleau.sb@gmail.com

Fiche d'inscription
au Marché de Noël de Sauret Besserve

Dimanche 29 Novembre 2026

10h00 à 16h00

Salles communales

Informations personnelles

Nom et Prénom

Nom commercial

N° Siret

Adresse postale

Code postal / ville

Téléphone

Email

Détail des produits exposés :

Merci de joindre 2 photos représentatives des produits destinés à la vente sur le marché de Noël

☐ Stand en intérieur

☐ Stand en extérieur (aucun matériel fourni à vous de prévoir)

Je souhaite que l'association mette à disposition des tables pour mon stand (env 180 cm de long) nombre souhaitées :

J'ai mes propres tables (merci de nous informés du nombre et de leur taille) :

Documents à fournir obligatoirement (le marché de Noël est réservé aux personnes qui exercent une activité déclarée uniquement) :

- Le présent bulletin complété et signé
- Photographies des produits proposés
- tout document attestant de votre qualité de commerçant, Association, artisan
- Photocopie carte d'identité ou passeport
- Règlement du marché signé et précédé de la mention "lu et approuvé"

Date :

Signature :

Contact et informations

Lucie 06 11 70 36 07 - aufildeleau.sb@gmail.com



Règlement du Marché de Noël
Dimanche 29 Novembre 2026
Association au fil de l'eau de Sauret Besserve

1. Tarif : Gratuit pour les exposants En contre partie l'association demande à chaque exposant de bien vouloir participer au calendrier/tombola par le don d'un article représentant son stand (peut importe la valeur).
2. Lieu : Salles de danse, du foyer rural et des associations 63390 Sauret Besserve
3. horaires du marché : de 10h00 à 16h00 le 29 Novembre 2026. Chaque exposant s'engage et doit respecter les horaires, étant admis que l'organisateur se réserve la possibilité de les modifier en fonction d'impératifs nouveaux.
4. L'installation des exposants : entre 8h30 et 10h00 le 29 Novembre 2026. Les exposants s'engagent à ne pas quitter leur stand avant la fermeture du marché.
5. Le marché de Noël est ouvert : aux artisans/créateurs, commerçants, producteurs inscrits à la chambre des métiers, maison des artistes, chambre d'agriculture, chambre de commerces et aux associations et leurs bénévoles.
6. L'association fournit la (les) table(s) demandé(es) sur le bulletin pour les stands intérieurs uniquement
7. L'organisateur sélectionnera et retiendra un maximum de produits liés aux traditions des fêtes de Noël. Un exposant non autorisé ne pourra en aucun cas s'installer sur le Marché de Noël.
8. Envoyer le bulletin d'inscription avant le 1er Novembre 2026 accompagné des documents demandés. Le bulletin d'inscription ne constitue en aucune façon une inscription systématique, vous serez informé par mail de votre réservation définitive. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.
9. L'exposant s'engage à respecter les conditions du présent règlement, l'emplacement attribué et à le laisser dans l'état où il l'a trouvé, c'est à dire propre et sans détritus.
10. Seul l'organisateur peut décider des modifications dans les stands le jour du Marché de Noël . L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant et l'exposition de matériel si ces derniers ne correspondent pas à la description donnée lors de la réservation.
11. A votre arrivée : vous devez signaler votre présence pour que votre emplacement vous soit donné . La courtoisie et la politesse sont exigées envers les organisateurs qui accueillent et qui placent.
12. L'organisateur se réserve le droit d'expulser toute personne contrevenant au présent règlement, à la bonne moralité et à l'esprit de la manifestation. Ou bien d'annuler l'évènement si cela s'avère nécessaire et cela sans quelconque indemnisation possible .

Date, signature, précédé de la mention "lu et approuvé"